



Communiqué de presse – 11 juin 2015

## La CCW se réjouit de la décision du Gouvernement wallon pour la redevance kilométrique

La **CCW**, en accord avec la Fédération Wallonne des Entrepreneurs de Travaux de Voirie (FWEV), **se réjouit de la décision de ce 11 juin du gouvernement wallon en matière de redevance kilométrique appliquée aux véhicules de plus de 3,5 tonnes**. Le tarif de la redevance (tarif de base de 11,3 cent/km, similaire à la Flandre) a bien été fixé en fonction du besoin de financement supplémentaire des infrastructures. En effet, les recettes annuelles du prélèvement kilométrique, soit quelque 200 millions €, correspondent au manque actuel de moyens pour l'entretien et l'amélioration des voiries régionales principales.

La CCW insiste donc sur le fait que **les recettes de la redevance devront constituer des moyens supplémentaires** s'ajoutant aux moyens actuels de l'Administration, et devront aller intégralement, via la Sofico, à l'amélioration des infrastructures routières, comme s'y sont engagés les ministres Christophe Lacroix et Maxime Prévot.

La mise en place d'un prélèvement kilométrique permet aussi d'assurer **une équité de traitement dans la participation au financement de notre réseau routier** en percevant des recettes en fonction de l'utilisation effective du réseau, y compris par les 88% de véhicules circulant sur nos voiries qui sont immatriculés en dehors de la Wallonie, dont 44% en dehors du pays.

Cependant, la CCW soutient **l'adoption de mesures d'accompagnement pour les secteurs les plus impactés**, dont celui de la construction lui-même au travers du coût des matériaux.

**Pour plus d'informations concernant ce communiqué de presse:**

Francis Carnoy • Directeur général  
T 02 545 56 68 • M 0476 47 57 56 • F 02 545 59 05  
[francis.carnoy@ccw.be](mailto:francis.carnoy@ccw.be)

*La Confédération Construction Wallonne assure, au niveau wallon, les missions générales de représentation et de défense des intérêts des entreprises auprès des pouvoirs publics. Spécialisée dans de nombreux domaines, elle offre à ses affiliés aides et informations dans les matières régionalisées.*